Notice de confidentialité

Formation « Conseiller TERRESIA® » • Session pilote gratuite • Version 1.1

Cette notice explique l'utilisation des données lors de la candidature, de l'inscription et du suivi pédagogique et des évaluations de la session pilote. Elle est remise avant la signature du contrat. Elle ne remplace pas les notices propres au site public, à une offre payante ou à un abonnement logiciel.

1. Responsable et contact

Joy MALABRY, entrepreneur individuel, nom commercial TERRESIA. SIRET : 979 133 469 00028.
Adresse : 504 rue Albert Rey, 83370 Fréjus, France.
Contact pour les données personnelles : contact.terresia@gmail.com.

2. Données utilisées

Identité, adresse postale et e-mail, signatures, objectif professionnel déclaré, dates et accès à la formation, progression disponible sur la plateforme, travaux remis, évaluations, attestation et échanges nécessaires à l'accompagnement. Le téléphone est facultatif. Des données techniques sont également traitées par la plateforme pour gérer les connexions et la sécurité.
La session coûte 0 € : aucun numéro de carte bancaire n'est demandé par le présent contrat.

3. Finalités et bases légales

Mesures précontractuelles demandées par la personne : examiner la candidature à partir du projet, de la motivation, de la disponibilité et de l'équipement déclarés, puis contacter le candidat. Exécution du contrat pour les participants retenus : inscription, ouverture des accès, accompagnement, réception et correction des travaux, suivi et délivrance de l'attestation.
Obligations applicables à l'activité de formation : justificatifs et transmissions requis par les autorités.
Intérêt légitime : sécurisation du parcours, prévention des abus et archivage limité des preuves pour documenter l'activité et défendre les droits de TERRESIA. Les retours pédagogiques sont utilisés de préférence après anonymisation.
Consentement distinct : publication d'un témoignage nominatif, d'une photographie ou d'un travail identifiable, ou envoi de communications commerciales lorsque ce consentement est nécessaire. Le refus n'affecte pas la gratuité ni l'évaluation.

4. Informations nécessaires et facultatives

L'identité, l'e-mail, les informations contractuelles et les travaux prévus sont nécessaires pour gérer l'inscription et évaluer les acquis. Sans les données indispensables, TERRESIA peut ne pas pouvoir ouvrir les accès ou délivrer l'attestation. Le téléphone, les témoignages publics et toute autorisation de diffusion sont facultatifs.
Il est possible de travailler sur un logement fictif. Ne transmettez pas de données de tiers, de documents privés ou de photographies de personnes non nécessaires aux exercices.

5. Destinataires et outils

Les données sont accessibles à Joy MALABRY et aux prestataires nécessaires : Système.io pour la plateforme et les courriels du parcours, la messagerie Google/Gmail pour les échanges avec contact.terresia@gmail.com, ainsi que les prestataires d'hébergement et de sécurité associés à ces services. Les autorités habilitées peuvent recevoir les justificatifs exigés. TERRESIA ne vend pas les données. Les travaux ne sont pas publiés nominativement sans autorisation distincte.

6. Localisation et transferts

Système.io indique dans sa politique de confidentialité un hébergement sur Amazon Web Services en Irlande et l'absence de transfert de ces données hors de l'Union européenne. Les services Google peuvent traiter des informations dans plusieurs pays. Google décrit les cadres utilisés, notamment les décisions d'adéquation et, selon les situations, les clauses contractuelles types.
Informations des prestataires : https://systeme.io/fr/privacy-policy et https://policies.google.com/privacy/frameworks?hl=fr. Vous pouvez demander à TERRESIA les informations disponibles sur les garanties applicables aux outils utilisés.

7. Conservation

Candidatures non retenues : les données sont conservées pendant la sélection puis pendant 3 mois après sa clôture, avant suppression. Elles ne sont pas réutilisées pour la prospection sans base légale appropriée.
Participants retenus : pendant le parcours, les données utiles sont conservées pour assurer le suivi, jusqu'à la clôture effective des travaux et de leur correction. Ensuite, seules les pièces utiles à la preuve contractuelle et pédagogique (contrat, traces de remise, évaluations et attestation notamment) sont archivées à accès restreint pendant 5 ans après la clôture, sauf obligation différente ou litige justifiant une durée adaptée. Les autres données devenues inutiles sont supprimées ou anonymisées.
Les données techniques sont conservées selon les durées nécessaires à la sécurité et les règles des prestataires. Cette organisation distingue l'accès aux cours pendant 6 mois et la conservation limitée des justificatifs.

8. Vos droits

Selon le traitement et les conditions légales, vous pouvez demander accès, rectification, effacement, limitation, opposition ou portabilité. Un consentement peut être retiré à tout moment sans effet rétroactif.
Écrivez à contact.terresia@gmail.com en précisant votre demande. Un justificatif d'identité n'est demandé qu'en cas de doute raisonnable. TERRESIA répond dans les délais prévus par le RGPD, en principe un mois, avec prolongation possible dans les cas autorisés. Vous pouvez saisir la CNIL : https://www.cnil.fr.

9. Sécurité, traceurs et décisions

Les accès et archives sont limités aux personnes autorisées ; chacun doit protéger ses identifiants. Signalez rapidement tout accès suspect à la formatrice.
Les traceurs strictement nécessaires à la connexion et à la sécurité sont distingués des traceurs non essentiels, soumis au consentement lorsque requis. Les choix de traceurs se gèrent dans les dispositifs disponibles sur les services concernés.
La validation des acquis et la délivrance de l'attestation sont décidées personnellement par la formatrice ; elles ne reposent pas sur une décision automatisée produisant un effet juridique.

10. Mise à jour

Cette notice est mise à jour en cas de changement significatif des finalités, outils ou durées ; les stagiaires concernés sont informés. La version remise pour cette session est conservée avec le contrat.